Journal de Roubaix

Cinquante-deuxième année. — N° 169. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX. MARDI 18 JUIN 1907.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ Universellement reconnu le meilleur

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois... 5 francs ; Six mois... 9 — ; Un an... 18 —

Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.

Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A Tourcoing... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5.
A Mouscron... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

Les incidents du Midi. - Le Grand-Prix hippique. - Le Grand-Prix cycliste. - La dissolution de la Douma

BULLETIN

16 juin.

On croit que le gouvernement a résolu d'arrêter les chefs du mouvement dans le Midi. Marcelin Albert a disparu et est à l'abri des recherches.

***

Les souverains danois ont assisté hier aux courses de Longchamps.

***

Le cheval français : « Sans Souci II », de l'écurie du baron Ed. de Rodschild a gagné le « Grand Prix de Paris », couru à Longchamps devant le président de la République et les souverains danois ; la foule était énorme.

***

Friol, le champion de France, a gagné le Grand Prix Cycliste de Paris, au vélodrome municipal de Vincennes.

***

L'empereur de Russie vient de dissoudre la seconde Douma. Un manifeste annonce, en outre, le remaniement du système électoral en vigueur.

***

La première journée du Concours Hippique de Roubaix a eu lieu avec un plein succès.

***

A Roubaix, un cambrioleur a pénétré dans une habitation en perçant une muraille.

***

Dimanche a eu lieu à Tourcoing le Congrès de la Jeunesse Catholique. On avait craint des incidents ; la journée a été calme.

LA CRISE VITICOLE

Graves mesures arrêtées par le Gouvernement

Dans le Midi, l'état des esprits est inquiétant. Marcelin Albert se met en sûreté. — Nouveaux détails sur la mutinerie du 12e de ligne. La fraude : un scandale en perspective

Paris, 16 juin. — M. Clémenceau a eu, ce matin, une conférence au ministère de l'intérieur avec le ministre de la justice et le procureur général près la Cour de Montpellier. M. Sarraut, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, assistait à cette conférence qui a été consacrée à l'examen des questions que soulève l'agitation des quatre départements du Midi et des mesures qu'il y aura lieu de prendre pour y mettre fin.

Le procureur général aura ce soir un nouvel entretien avec MM. Clémenceau et Guyot-Dessaigne avant de rejoindre son poste à Montpellier.

Le président du Conseil a également conféré ce matin avec plusieurs autres membres du cabinet, notamment MM. le général Picquart, Barthou, Briand et Viviani.

Le Conseil des ministres est convoqué pour demain matin, neuf heures, à l'Elysée.

Dans les milieux officieux, on considère que cette réunion des ministres a toutes les apparences d'un Conseil de cabinet et on en conclut que la question de poursuites contre ceux qui sont à la tête du mouvement viticole a été le gros morceau de la discussion. Ce bruit qui court depuis déjà quelques jours s'accrédite de plus en plus et on ajoute que pour assurer l'exécution des mesures qui ont été prises, on a décidé de déplacer certains régiments en garnison dans le Midi et de les remplacer par des troupes d'autres régions.

SITUATION CRITIQUE

Paris, 16 juin. — On lit dans l'« Intransigeant » :

Le gouvernement déclare qu'il attendra la réunion du Conseil des ministres de demain, pour faire reconnaître officiellement les résolutions auxquelles il s'est arrêté. D'ores et déjà cependant, il est certain que des mesures coercitives sont décidées contre les membres des Comités d'Argelliers, Baixas et Capestang. Les mandats d'amener ne sont pas encore signés, ils le seront sans doute demain, à l'issue de la réunion des ministres. La sûreté générale est mobilisée. Avant 24 heures, si M. Clémenceau et Mr Guyot Dessaigne ne reculent pas devant la lourde responsabilité qu'ils assument, Marcelin Albert, Ferroul et leurs principaux lieutenants, seront incarcérés. Plus que jamais la situation est grave. Là-bas, dans tout le Midi révolté, l'exaspération ne fait que grandir. Le procureur général n'a pas caché aux ministres que l'Etat des esprits permettait de concevoir des inquiétudes extrêmement sérieuses.

M. MARCELIN ALBERT EN SURETÉ

Paris, 16 juin. — La « Liberté » reçoit de son envoyé spécial à Béziers, la dépêche suivante :

« On me téléphone d'Argelliers que cette nuit un ami de Marcelin Albert, habitant Narbonne et bien placé pour être renseigné sur ce qui se passe dans les milieux officiels, est venu avertir l'apôtre des revendications viticoles qu'un mandat d'amener venait d'être lancé contre lui et qu'il serait exécuté demain ou aujourd'hui.

» Le petit village fut bientôt en émoi. Tous les habitants, réveillés, se levèrent et se réunirent pour délibérer sur les mesures à prendre. Après discussion, on décida, dans le cas où le mandat pourrait être exécuté ce matin, de mettre en lieu sûr Marcelin Albert. Celui-ci quitta en pleine nuit Argelliers, pour se réfugier dans un endroit tenu secret, jusqu'à ce que les Comité de défense aient avisé aux moyens à prendre.

» Cette nouvelle, connue rapidement dans tout Béziers,y a produit une émotion considérable.L'opinion générale est que des troubles éclateront certainement. »

LES INCIDENTS MILITAIRES

La mutinerie du 12e de ligne

Paris, 16 juin. — L'« Intransigeant » reçoit de Perpignan la dépêche suivante :

« L'émotion causée par la mutinerie qui s'est produite hier, au 12e d'infanterie, est considérable. Le ministre de la Guerre, prévenu des incidents qui se sont déroulés, a dépêché d'urgence un officier supérieur chargé de faire une enquête et d'établir les responsabilités. Des sanctions vont être prises ; on parle du déplacement du régiment. Déjà plusieurs soldats ont été arrêtés et mis en prévention de conseil de guerre. Le colonel Chevallier a adressé un rapport au général, commandant le corps d'armée. On craint d'autres incidents.

» J'ai pu, tout à l'heure, m'entretenir avec plusieurs officiers du 12e d'infanterie. Ils ne songent pas à dissimuler la gravité de la révolte. Les mutins étaient plus de 500 et leur attitude était menaçante. Lors de l'arrivée du colonel, ils poussèrent des cris variés et entonnèrent l'« Internationale ». Le chef du régiment ayant essayé de les calmer, fut accueilli par des huées, entouré et quelque peu bousculé.

UNE INSTRUCTION JUDICIAIRE AU 100me

Montpellier, 16 juin. — Le colonel Potier, délégué du ministre de la guerre, est venu à Montpellier enquêter sur l'état d'esprit des troupes et les récents incidents. Après une entrevue avec le général Bailloud, il est parti pour le camp de Larzac. Une instruction judiciaire est ouverte par le capitaine Cecconi, rapporteur au conseil de guerre, contre trois soldats du 100e, Malacam, Chartron, Colomer ; ils seront poursuivis pour voies de fait et outrages envers des supérieurs à l'occasion du service et comparaîtront vendredi devant le conseil.

DEMISSIONS ET INCIDENTS

La municipalité de Naffies, contre laquelle devaient marcher plusieurs villages en raison de son refus de démissionner, a suivi aujourd'hui le mouvement. M. Higouce, conseiller d'arrondissement à Neffies, a également envoyé sa démission au sous-préfet de Béziers.

A Vias, dans une réunion sur la place publique, le maire, après avoir exposé à la population assemblée les risques qu'elle courait à exiger la démission de la municipalité et le renvoi des employés administratifs, a demandé par trois fois, à la foule, si elle assumait la responsabilité de la situation et la foule a répondu chaque fois : Oui ! Oui !

A Villeveyrac, où les luttes politiques ont été très vives, la démission est ainsi libellée : c'est avec le plus grand regret que le Conseil prend cette grave détermination, ne pouvant faire moins, en cette douloureuse occasion que de se joindre à ses frères de misère, pour protester contre l'abandon de nos pays viticoles.

A Colombières-sur-Orb, la mairie a été fermée ; un écriteau a été cloué à la porte de la salle : Bonne affaire, mairie à vendre ou à louer : 15.000 francs !

Narbonne, 16 juin. — Le maire et le Conseil municipal de Quillan ont refusé de donner leur démission en alléguant la nécessité de surveiller des travaux en cours d'exécution. Une manifestation violente se prépare contre les récalcitrants.

Perpignan, 16 juin. — Un nouveau conseiller d'arrondissement, M. Fauche, vient d'adresser sa démission au préfet.

Des élections municipales complémentaires devaient avoir lieu aujourd'hui à Perpignan ; aucun bureau de vote n'est ouvert. Les candidats ont retiré leur candidature.

DANS LE VAR

Toulon, 16 juin. — Les délégués de défense viticole du canton de Fréjus ont décidé d'attendre jusqu'au 23 du courant pour savoir si satisfaction sera donnée aux vignerons par la Chambre des députés.

Dans le cas contraire, la démission des municipalités sera votée et immédiatement imposée.

LA FRAUDE DES VINS. — UN SCANDALE

Paris, 16 juin. — L'*Intransigeant* publie la dépêche suivante de Montpellier :

« *Je puis affirmer d'ores et déjà qu'un scandale* serait sur le point d'éclater, concernant la protection accordée à un fraudeur notoire de la région de Béziers. Ce fraudeur, proche parent d'un homme politique qui n'a pas toujours manifesté pareil zèle pour la cause de ses commettants, aurait été l'objet d'une sollicitude toute paternelle de la part d'un magistrat debout du tribunal de Béziers.

D'une suite de lettres que se disputent en ce moment un grand journal du Midi et un de nos confrères parisiens, *on pourra juger qu'il n'y a pas de juges* en France lorsqu'il s'agit de fraudeurs, touchant de près à nos quinze mille francs et appartenant au parti qui nous gouverne.

Pour le fraudeur dont il s'agit, plusieurs procès-verbaux de régie ne laissent aucun doute sur son cas.

LES ARTICLES DE M. E.-M. DE VOGUÉ

M. E.-M. de Vogüé termine, dans le « Figaro », la relation de son voyage dans le Midi. Nous en retiendrons l'éloquente conclusion :

« Que sera demain ? — J'entends ici cette question sur les lèvres de tous les hommes de raison et d'expérience. Nul d'entre eux n'ose y répondre. Ils n'ignorent pas les enseignements de l'histoire, la mobilité des foules. Le lendemain de ces journées magnifiques, pacifiques, ce sera peut-être la Jacquerie, la Commune ?... — Qu'importe ! disent les jeunes, moins sages ; — à la grâce de Dieu ! nous aurons vu du moins un fier jaillissement de vie dans l'âme de notre peuple ; tout vaut mieux que l'avenlissement et la décrépitude ! — Halte là ! pauvre vieux cœur ! je te sers qui vas donner raison aux moins sages.

Je cherche les points de repère et de comparaison dans le passé que j'ai connu. — La Commune ? Je l'ai vue. Non, aucune assimilation possible, et jusqu'à preuve du contraire, ce serait faire injure à ces braves gens. — Le boulangisme ? La soirée de l'élection du général, Paris frémissant aux pieds de son idole fragile ?... Mais c'était notre Paris ondoyant et léger, excité par une fantaisie politique. Ceux-ci, la cruelle misère les soulève ; et ce sont de pesants travailleurs de la terre, accourus du fond des sillons où ils enracinent le cep avec un seul espoir obstiné. Ils vont y retourner. Sur un mot de l'homme qui est devenu la figure visible de cet espoir, ils en sortiront de nouveau, passifs, dociles, pour aller où il voudra.

» — A Paris ? — Je lis cette menace sur plus d'un écriteau, je l'entends proférer par quelques bouches. J'ai souri d'abord, et vous allez éclater de rire. — Des personnes sérieuses, me disent : « Ne riez pas, ne jurez pas ; tout est possible. Sur un signe d'Albert, vous verrez peut-être cent, deux cent, trois cent mille Catalans s'acheminer à pied, leur pain et leur oignon dans leur bissac, pour aller crier leur souffrance devant ce Palais-Bourbon qui leur apparaît comme une Mecque lointaine, où une divinité inexorable se rit de leurs plaintes.... »

» Tout est possible ; tout, hormis faire accepter ces réalités absurdes par ceux qui n'ont pas vu ce que nos faibles mots ne sauraient inventer, ce que nos faibles mots ne sauraient rendre. Si je n'avais pas vu, je serais incrédule comme eux. — Non, je ne puis espérer qu'ils croient ni même qu'ils écoutent, nos Parisiens qui liront ces lignes d'un œil distrait, en faisant leurs préparatifs pour aller à la seule grande affaire, au Grand-Prix. Pas plus qu'ils n'écouteront, dans quelques semaines, sur la plage où les appellera leur plaisir, la plainte profonde de l'Océan, grondant en sourdine sous les flonflons du Casino. — Cependant l'Océan existe, s'irrite, mine la falaise qui peut en un instant s'y abîmer. »

INFORMATIONS

L'accord franco-anglo-espagnol

Paris, 16 juin. — L'*Agence Havas* communique la note officieuse suivante :

« La France et l'Espagne ont échangé une note par laquelle elles se garantissent mutuellement le statu quo dans les parties de la Méditerranée et de l'Atlantique qui intéressent les communications avec leurs possessions respectives (Canaries, Baléares, Algérie, Tunisie). Cet acte n'est pas une alliance ; il n'est accompagné d'aucune convention militaire ; il constitue un nouveau gage de paix et, comme tel, il ne peut que rencontrer une approbation générale.

» L'Espagne et l'Angleterre ont échangé une note dans le même sens. Certains articles de presse ont peut-être un peu exagéré la portée de cet accord qui doit être réduit à ses justes proportions. Il est d'ailleurs fort loin d'être négligeable, car c'est un nouveau pas dans la voie de la politique essentiellement pacifique où la France s'est engagée. Tout accord tendant au maintien du statu quo est nécessairement un accord pacifique, et dans ces conditions il doit être accueilli favorablement par toutes les puissances. Au surplus, les trois gouvernements, de France, d'Espagne et d'Angleterre, ont tenu à prouver qu'ils ne nourrissaient aucune arrière-pensée, en communiquant les accords dont il s'agit, à toutes les grandes puissances, immédiatement après les avoir signés. »

A propos de l'impôt sur le revenu

Paris, 16 juin. — On sait que les officieux ont annoncé qu'il était dans les intentions du gouvernement de faire venir devant la Chambre, la discussion du projet d'impôt sur le revenu, vers le 27 juin, c'est-à-dire aussitôt après le débat sur la réforme des conseils de guerre. On a fait remarquer, à ce propos, que la date indiquée par le président du Conseil, est peut-être prématurée, la discussion du projet sur les conseils de guerre devant occuper un certain nombre de séances, mais il est un autre fait ignoré jusqu'à présent et qui pourrait encore faire retarder cette discussion : La commission de la marine ayant cru remarquer des lacunes dans le projet du gouvernement en ce qui concerne la situation des marins, a chargé M. Guernier, député de Saint-Malo, d'émettre un avis sur cette question. Or, on assure que M. Guernier, après avoir conféré avec le rapporteur, M. Labori, a reconnu que le projet sur certains points, avait besoin d'être complété, et conclut au renvoi dudit projet à la Commission de la marine. L'avis de M. Guernier sera probablement distribué mardi, aux députés.

L'assemblée des Sociétés de secours mutuels

Paris, 16 juin. — Les présidents des sociétés de secours mutuels de France se sont réunis en assemblée générale ce matin, à la mairie de la rue Drouot. M. Barberet, directeur honoraire de la mutualité, président de l'union des présidents, présidait. 800 sociétés étaient représentées.

L'Union décide que la *cotisation de 10 francs* des membres actifs de l'Union comprendra désormais l'admission de droit à toutes les œuvres fondées par l'Union, sans aucune cotisation.

Elle décide aussi d'encourager les *mutualités maternelles*. Un comité de 25 membres a été nommé, composé mi-partie de médecins et mi-partie de membres du comité de l'Union.

Ont été nommés membres du Comité permanent : M. Sansbœuf, président de l'Association des Vétérans de terre et de mer, et M. Veillemot, président de la société de secours mutuels du Comptoir national d'escompte.

A la conférence de La Haye

La Haye, 16 juin. — Le bruit court ici que le second délégué d'une république américaine, M. F..., est un anarchiste connu, d'origine napolitaine, condamné à la prison en Italie pour outrage à un chef d'Etat étranger au moment du procès des anarchistes de Chicago. Ce cas particulier et inattendu sera examiné par la conférence au moment de la ratification des pouvoirs.

La marine en Italie

Rome, 16 juin. — Le ministre de la Marine a déposé un projet de loi lui donnant une avance de crédits destinés à hâter la construction de huit navires.

CHOSES ET AUTRES

Le Grand Prix.

Le jeune Toto demande à son père :

— C'est vrai, papa, qu'il y a un cheval qui va gagner deux cent mille francs aujourd'hui ?

— Oui, mon petit, et il n'a que trois ans !...

***

Dans un salon, une dame atrocement maigre annonce son prochain départ.

— Mon médecin m'a ordonné les *eaux* minaudet-elle.

Poireau, à mi-voix :

— Il aurait mieux fait de lui ordonner la... *graisse !*

LA DISSOLUTION DE LA DOUMA

UN MANIFESTE DU TSAR

Le remaniement du système électoral. — Les causes de la dissolution. — Les précautions du gouvernement. — L'impression en Russie.

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — Par un ukase impérial au Sénat dirigeant, l'empereur a ordonné la dissolution de la Douma ; il a fixé les élections nouvelles au 14 septembre prochain, et la réunion de la nouvelle Douma au 14 novembre.

LE MANIFESTE DE L'EMPEREUR

Voici le texte du manifeste impérial prononçant la dissolution de la Douma :

« Nous, Nicolas II, par la grâce de Dieu empereur et autocrate de toutes les Russies, tsar de la Pologne, grand-duc de Finlande, etc., etc. ;

» Déclarons à tous nos fidèles sujets que, conformément à nos ordres et à nos indications, depuis la dissolution de la première Douma, notre gouvernement prenait une série de mesures pour apaiser le pays et établir un cours régulier dans les affaires de l'Etat.

» La seconde Douma, convoquée par nous, fut, conformément à notre volonté souveraine, appelée à contribuer à l'apaisement de la Russie, principalement en faisant œuvre législative (sans ce concours la vie de l'Etat et le perfectionnement de son régime sont impossibles), puis en examinant le budget des recettes et des dépenses, qui assure la régularité de l'économie nationale, et enfin en faisant un usage rationnel du droit d'interpellation dans le but d'établir partout la vérité et la justice.

» Ces devoirs, confiés par nous aux élus de la nation, leur imposaient la lourde responsabilité et le saint devoir d'user de leurs droits pour un travail rationnel pour le bien être et le renforcement de l'Etat russe.

» Telles furent notre idée et notre volonté lorsque nous octroyâmes de nouveaux principes de gouvernement à la nation.

» A notre chagrin, une partie considérable de la seconde Douma n'a pas justifié notre attente. Ce n'est pas avec le désir d'accroître les forces de la Russie ni d'améliorer son régime que beaucoup des envoyés de la nation se sont mis au travail, mais avec une tendance manifeste à augmenter les troubles et à contribuer à la décomposition de l'Etat.

» L'introduction de ces personnes à la Douma constitua un obstacle insurmontable à tout travail fructueux. Un esprit hostile fut apporté dans la Douma elle-même, et il empêcha l'union d'un nombre suffisant de ses membres qui voulaient travailler pour les intérêts de la patrie. Pour cette raison, la Douma ne discutait pas les importantes mesures élaborées par notre gouvernement ou en retardait la discussion ou les rejetait, ne reculant pas même devant le rejet des lois qui punissaient l'apologie manifeste des crimes et punissaient particulièrement *ceux qui fomentaient* des troubles dans l'armée.

» Ayant évité de blâmer les assassinats et les violences, la Douma ne prêta pas son concours moral au gouvernement dans le rétablissement de l'ordre, et la Russie continue à souffrir de l'opprobre d'une époque criminelle de désastres.

» L'examen du budget provoqua des embarras dans la solution de plusieurs questions qui étaient pour le peuple d'un intérêt vital.

» Le droit d'interpellation fut transformé par une partie considérable de la Douma en un moyen de lutte contre le gouvernement, et à l'excitation à la méfiance envers lui dans les couches profondes de la population.

» Enfin, un acte a été commis, qui est inouï dans les annales de l'histoire : les autorités judiciaires ont découvert un complot auquel participait une partie de la Douma contre l'Etat et le pouvoir du tsar ; et lorsque notre gouvernement a demandé l'expulsion temporaire, jusqu'à la fin du jugement, de 55 membres de la Douma inculpés de crime, et l'arrestation des plus compromis parmi eux, la Douma n'a pas exécuté immédiatement la demande légale des autorités, qui n'admettaient aucun délai.

» Tout cela nous a engagé à proposer par oukase au Sénat, le 16 du courant, la dissolution de la seconde Douma, en convoquant une nouvelle Douma pour le 14 septembre. »

LES CAUSES DE LA DISSOLUTION

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — La dissolution de la Douma a eu pour cause immédiate la déclaration de la Commission chargée d'examiner la question de l'exclusion de 55 députés, déclaration portant que ce travail était trop vaste et trop compliqué pour être terminé dans le délai de 24 heures fixé par le gouvernement pour obtenir une réponse. On sait qu'à la suite de cette déclaration, la Douma s'était ajournée à lundi pour délibérer sur la question. Mais on pense que le gouvernement, d'ailleurs parfaitement fixé sur les intentions de la Commission qui aurait consenti tout au plus à ce que 7 ou 8 des députés compromis fussent déférés à la justice, n'a pas voulu attendre pour dissoudre la Douma,la séance de lundi,dans la crainte que cette séance ne provoquât un gros scandale et n'eut même des conséquences tragiques.

D'après la « Rossia », organe du gouvernement russe, la déclaration faite avant-hier à la tribune par M. Stolypine se terminait, d'ailleurs, ainsi :

« Après examen des documents relatifs à cette accusation, je considère de mon devoir d'ajouter « que tout délai de la part de la Douma d'accéder aux demandes » qui lui sont adressées en vertu des paragraphes 16 et 21 de la loi relative à la Douma « rendrait impossible au gouvernement d'assurer l'ordre et la tranquillité dans le pays. »

LES PRÉCAUTIONS DU GOUVERNEMENT

Avant de décider la situation, M. Stolypine avait, dit-on, interrogé par télégraphe tous les gouverneurs des provinces sur l'Etat réel de l'esprit des populations pour savoir si des troubles seraient à craindre. Les gouverneurs ont répondu qu'aucun danger n'existait et que les autorités étaient pleinement capables de maintenir l'ordre partout où il serait troublé. Devant ces affirmations, la solution prévue a été définitivement prise au cours de la réunion du Conseil des ministres. On assure de bonne source que la situation de M. Stolypine est très solide et qu'aucun changement de cabinet n'est à prévoir.

L'IMPRESSION EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — La nouvelle de la dissolution de la Douma a été accueillie sans étonnement et avec le plus grand calme, pour le moment tout au moins. La ville est remplie de troupes campées dans les principales rues ; des mesures extraordinaires sont prises pour assurer éventuellement l'ordre et prévenir toute possibilité d'émeute. Le préfet a notifié aux journaux qu'ils seraient supprimés s'ils se livraient à des commentaires hostiles au gouvernement. Neuf des députés compromis ont été arrêtés ; quelques-uns ont pris la fuite. De nouvelles perquisitions relatives au complot, ont été opérées ; une centaine de personnes ont été emprisonnées.

St-Pétersbourg, 16 juin. — Un journaliste a interviewé M. Milioukoff. Celui-ci ne prévoit aucune révolte générale sérieuse, mais il craint que l'anarchie n'augmente en Russie. D'après lui, le rôle de M. Stolypine est humiliant. Le premier ministre n'est que l'exécuteur d'un plan infernal. L'exclusion des députés n'a été qu'un « casus belli » inventé dans le but de dissoudre la Douma. Les députés paysans ne peuvent retenir leurs larmes, même les paysans des partis de droite déplorent l'événement. Ils disent qu'ils sont honteux de retourner chez eux sans que les projets agraires aient été votés. Les députés circassiens, dont les mandants, avec le nouveau régime électoral, seront privés d'une partie de leurs représentants à la Douma, prévoient une terrible explosion du ressentiment populaire.

FAITSDIVERS

UNE ÉGLISE INCENDIÉE

Perpignan, 16 juin. — Une bande d'apaches a enfoncé, la nuit, la porte de l'église d'Estagel, à l'aide d'un coutre de charrue, et après avoir éparpillé de la paille et jeté du soufre sur cette paille, y a mis le feu.

L'incendie a ravagé la nef et ne s'est arrêté qu'aux pieds du maître-autel.

POUR ÉVITER UN SCANDALE

Paris, 16 juin. — Le Nouveau-Cirque avait fait apposer une affiche qui annonçait que le prince Robert de Broglie conduirait l'orchestre dans un concert vocal et instrumental qui aura lieu demain, lundi (matinée et soirée), dans cet établissement, et au cours duquel la princesse Estelle doit se faire entendre.

Le préfet de police, redoutant un scandale, a interdit au prince Robert de Broglie de paraître sur la scène du Nouveau-Cirque.

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE UN CONSUL

Tiflis, 16 juin. — Le consul de Perse à Tiflis, et son secrétaire, ont été attaqués, hier soir, dans la ville tartare par un individu, sujet perse, et membre d'une organisation révolutionnaire persane.

Le secrétaire a été tué sur le coup ; le consul a pu s'échapper sain et sauf. L'assassin a été arrêté.

LES SOUVERAINS DANOIS EN FRANCE

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

La matinée du Roi. — Un déjeuner sans cérémonie. — Le Crand Prix L'accueil de la foule

LA REINE DE DANEMARCK ET Mme FALLIÈRES

Paris, 16 juin. — Le roi de Danemarck, comme hier matin,a fait une promenade jusqu'aux grands boulevards. Il est sorti seul, à pied, vers dix heures un quart. Il portait un pardessus gris foncé et un chapeau de soie. Il s'est dirigé lentement, en prenant à cette libre promenade un plaisir visible, vers la place de la Concorde. Il a suivi la rue Royale. Arrivé à la Madeleine, il en a gravi les marches et a fait dans l'église un arrêt de quelques minutes. A la sortie, il a remis à un mendiant qui stationnait à la porte une aumône telle que l'homme l'a regardé avec surprise, et croyant à une erreur, n'a pas osé empocher de suite la pièce d'or. Le roi a souri et s'est éloigné. Par les grands boulevards, la rue de la Paix, la place Vendôme, la rue de Rivoli, il est revenu, en flânant, vers le palais des affaires étrangères.

Il était rentré à onze heures dix.

La reine Louise n'a pas quitté ses appartements de toute la matinée.

DÉJEUNER A LA LÉGATION DE DANEMARK

Un déjeuner a été offert à la légation de Danemark, avenue d'Antin, en l'honneur des souverains. Le président de la République et Mme Fallières y ont assisté.

A midi moins dix, le roi et la reine ont quitté leurs appartements. La reine, qui semble encore un peu fatiguée, est accompagnée par le comte Raben, ministre des affaires étrangères. Elle porte une superbe robe blanche, couverte de dentelles, et un long manteau gris clair ; elle a des souliers blancs. Le roi a conservé la tenue du matin ; il porte un pardessus gris foncé et un chapeau de soie.

A la légation, le roi et la reine ont été reçus par le comte Reventlow, ministre de Danemark à Paris, et M. de Scavenius, premier secrétaire. L'escalier était luxueusement décoré de plantes vertes et d'hortensias. Les invités étaient déjà arrivés. Quelques minutes plus tard, le président de la République et Mme Fallières étaient reçus par les souverains.

Le déjeuner comptait vingt couverts.

Le roi avait en face de lui la reine. Il avait à sa droite Mme Fallières, M. Brisson,et à sa gauche Mme Antonin Dubost, le président du conseil. La reine avait à sa droite, le président de la République, la comtesse Raben, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, et à sa gauche, M. Antonin Dubost, Mme Pichon.

Aucun toast n'a été prononcé.

Après le déjeuner, le président de la République et Mme Fallières sont rentrés à l'Elysé, tandis que les souverains recevaient, dans le salon de la légation, quelques personnalités de la colonie danoise. Cette réception terminée, le roi et la reine sont rentrés au ministère des affaires étrangères.

AUX COURSES DE LONGCHAMPS

Le président de la République et Mme Fallières ont quitté à 2 h. 45 le Palais de l'Elysée et se sont rendus au ministère des affaires étrangères. Ils y sont allés prendre le roi et la reine de Danemark pour les conduire aux courses de Longchamps où ils doivent voir disputer le Grand-Prix de Paris.

Le départ pour Longchamps s'effectue à 2 h. 45.

Le cortège traverse successivement le pont et l'avenue Alexandre III, l'avenue des Champs Elysées et l'avenue du Bois de Boulogne. La foule est très nombreuse, sur tout le parcours, à l'intérieur du bois, et dans les principaux carrefours des gardes républicains en armes rendent les honneurs. Sur le passage du cortège, une musique d'infanterie joue l'hymne danois. La foule acclame.

Le cortège est arrivé à 3 h. 35 au champ de courses.

Les deux premières courses étaient déjà courues, quand les souverains ont fait leur entrée. Ils ont été l'objet d'une chaleureuse manifestation de sympathie.

Les souverains sont reçus par le prince d'Aremberg qui les conduit avec le président de la République et Mme Fallières à la tribune officielle où se trouvent déjà les ministres et leurs femmes et le corps diplomatique.

LE RETOUR DES SOUVERAINS

Pendant toute la durée des courses, une foule compacte est restée dans les avenues du bois, attendant le retour des souverains.

Vers 5 heures 15 une longue clameur s'élève du champ de courses, les gardes du service d'ordre qui se reposaient, remontent à cheval ; les sabres scintillent, les musiques militaires jouent tour à tour l'hymne danois et la *Marseillaise*. Le cortège passe au petit trot, salué par les vivats de la foule : « Vive le roi ! Vive la reine ! », les mouchoirs et les chapeaux s'agitent au-dessus des têtes.

L'enthousiasme est très vif ; la gracieuseté de la reine a conquis tous les parisiens tout le long de l'avenue du bois, sur la place de l'Etoile et sur l'avenue des Champs-Elysées, la foule immense fait aux souverains le plus chaleureux accueil.

Le cortège est rentré au palais d'Orsay sans incident.